

☐ Choix 2 : J'opte pour la gestion pilotée

Vous déléguez à votre teneur de compte la gestion de votre épargne. IEFP Epargne Salariale répartit votre épargne et vos versements futurs selon la grille de gestion pré définie prévue dans votre contrat. Ce mode de gestion a pour objectif de réduire progressivement les risques financiers par une augmentation progressive de la part des sommes investies dans un FCPE présentant un profil d'investissement à faible risque.

Afin de choisir la grille de gestion pilotée souhaitée, merci de vous reporter au contrat de votre entreprise.

Nom de la grille de gestion pilotée choisie : _____

▪ A QUI ENVOYER CE BULLETIN DE VERSEMENT ?

Ce bulletin de versement doit être envoyé à l'adresse suivante :

PRADO EPARGNE - IEFP EPARGNE SALARIALE 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9	Pour consulter votre compte : <ul style="list-style-type: none">• Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site www.pradoepargne.com, espace CONSULTEZ VOTRE COMPTE, bouton SALARIES• Contactez le SVI de PRADO EPARGNE au 09.70.808.760 (appel non surtaxé)• Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android
---	---

Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra donner lieu à un traitement et vous sera retourné.

Il est rappelé que la souscription de parts de FCPE n'est pas permise aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (selon la définition disponible sur le site internet de www.pradoepargne.com).

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez ou qui nous sont transmises par votre employeur ou un apporteur d'affaires sont traitées par IEFP EPARGNE SALARIALE (IEFP ES), responsable de traitement.

Vos données personnelles sont utilisées à des fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont également traitées en vue de l'exécution des dispositions légales et réglementaires en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'IEFP ES ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par IEFP ES pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs.

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué à la Protection des Données aux coordonnées suivantes : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou Groupe HUMANIS – cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 MALAKOFF Cedex. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS à l'adresse URL suivante : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Cachet de votre entreprise en cas de premier versement d'adhésion :

Date : |__| |__| |__|

Signature obligatoire :

AVERTISSEMENT :

La législation relative aux obligations de vigilance et de déclaration en matière de lutte anti-blanchiment imposant la mise en place de contrôles, tout versement volontaire **supérieur à 8000 €** effectué sur un plan d'épargne salariale, doit être accompagné de la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement. Pour tout versement **supérieur à 15000 €** merci de produire la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement et le dernier avis d'imposition. A défaut de transmission de ces pièces, votre teneur de compte ne sera pas en mesure d'enregistrer votre versement.